

2020

L'ESSENTIEL

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES



Sommaire

2. L'édito

2. La présentation de France Victimes

3. L'année en chiffres

4. Les temps forts en 2020

5. L'aide aux victimes pendant le confinement

5. L'expertise et les auditions

6. Les nouveaux partenariats

6. Aide aux victimes : les avancées

7. Des innovations pour améliorer l'aide aux victimes

7. Les projets européens

8. Les rendez-vous 2021

ÉDITO



L'année 2020 aura été, sans nul doute, l'une des plus difficiles que le Réseau de l'aide aux victimes ait eu à connaître avec cette crise sanitaire qui a profondément heurté nos paradigmes d'interventions et qui a encore démontré notre extraordinaire capacité de résilience et d'adaptabilité.

En effet, les associations France Victimes ont su imaginer les accompagnements les plus adéquats. Les victimes ont pu être suivies, protégées et soutenues grâce à leur action et je tiens à les remercier sincèrement.

La Fédération a aussi œuvré tout au long de ces derniers mois pour renforcer notre assise et notre légitimité en soulignant l'extrême qualité du travail fourni et l'intensité des actions déployées par le Réseau, nous avons également institué une ligne de communication forte.

Toutefois, cette crise semble plus durable qu'initialement annoncée. Nous avons choisi de poursuivre la vie démocratique de la Fédération et l'effort d'information que nous devons aux adhérents comme à nos partenaires. Le présent document, nouveau dans son format, retrace une année d'actions et d'activités

Je souhaite redire, tout l'honneur, le plaisir et la fierté que j'ai, de porter la voix du Réseau français des associations d'aide aux victimes au bénéfice de toutes les victimes.

– Maryse Le Men Régnier

Présidente de la Fédération France Victimes



À PROPOS DE LA FÉDÉRATION FRANCE VICTIMES

France Victimes (FV) est une fédération d'associations d'aide aux victimes, créée en 1986, sous l'impulsion de Robert Badinter.

Sa mission est de promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance.

La Fédération réunit 130 associations sur tout le territoire français et 1500 professionnel.le.s (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

Au sein de ces associations locales, toute victime d'une infraction (victimes de violences, d'atteintes aux biens, d'attentats, d'accidents de la route, d'événements collectifs, etc.), ainsi que ses proches, peut bénéficier gratuitement d'un accompagnement pluridisciplinaire (juridique, social, psychologique) par des professionnel.le.s formé.e.s.

France Victimes gère une plateforme téléphonique d'aide aux victimes, notamment le numéro national 116 006, qui apporte une écoute et une mise en relation avec l'association France Victimes locale ou l'entité la plus adaptée.

Organisme de formation continue depuis 1993, France Victimes réalise de nombreuses journées de formation en direction des salarié.e.s et bénévoles des associations, ainsi que de professionnel.le.s (juristes, médecins, travailleurs sociaux...).

L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES



254 671

VICTIMES AIDÉES*

dans une association
France Victimes

66 % sont des femmes
34 % sont des hommes

9 % sont mineur.e.s
84 % sont majeur.e.s
7 % ont plus de 65 ans



646 197

ENTRETIENS*

dont **33 173** entretiens spécialisés
(EVVI, TGD, JR, terrorisme...)

65 % à dominante juridique
16 % à dominante psychologique
13 % à dominante écoute/soutien
4 % à dominante sociale
2 % autre

67,3 %
victimes aidées
pour une atteinte
à la personne

23,9 %
victimes aidées
pour une atteinte
aux biens

4,4 %
victimes aidées
pour un accident
de la circulation

4,4 %
victimes aidées
pour un autre type
d'infraction

* Source : logiciel interne IPG, utilisé par 86 % des associations FV



37 371
SOLLICITATIONS
SUR LE 116 006

(appels, mails, formulaire de contact, etc.)



15
CONVENTIONS DE
PRISE EN CHARGE
D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

1 020 victimes accompagnées



770
HEURES DE FORMATION
dont **195** en distanciel

51
SESSIONS DE FORMATIONS
dont **23** en distanciel

760
STAGIAIRES
dont **420** en distanciel

LES TEMPS FORTS DE FRANCE VICTIMES EN 2020

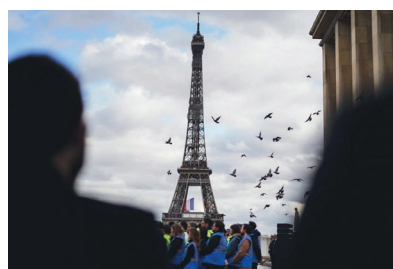
Accompagnement événements

Suite à la découverte d'agressions sexuelles commises par un médecin sur de nombreuses victimes réparties sur tout le territoire, la Fédération est intervenue pour coordonner l'action du Réseau, en lien avec l'association locale directement mobilisée.

À plusieurs reprises en 2020 la Fédération a aussi apporté son soutien pour la préparation de procès de grande ampleur (Médiateur, attentats de janvier 2015, etc.).

De la CIAV à InfoPublic

Cette nouvelle cellule Infopublic est compétente pour toutes crises majeures en France : attentat, accident collectif, sanitaire, technologique, catastrophe naturelle. La Fédération et son Réseau sont associés avec le ministère de la Justice à la réponse téléphonique de seconde ligne pour l'aide aux victimes spécifique. Un premier exercice de crise s'est déroulé en novembre 2020.



Première journée d'hommage aux victimes de terrorisme

Instituée par décret du 07/11/19, la première Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme a eu lieu le 11 mars : au niveau national, cette cérémonie s'est tenue à Paris, sous l'égide du Président de la République. D'autres événements ont été organisés dans de nombreux autres départements, impliquant à chaque fois le Réseau FV.

La CIASE a fermé en octobre 2020

Après 18 mois d'écoute et de recueil de témoignages pour la Commission indépendante des abus sexuels dans l'Église (CIASE), 6 500 sollicitations, 20 soirées de présentation du dispositif en France en présence de représentant.e.s FV, le service de la plateforme téléphonique de France Victimes a fermé. 40 % des victimes ont été mises en relation avec les associations locales pour une aide de proximité. Le rapport de la CIASE est prévu pour l'automne 2021.

Aide aux victimes de catastrophes naturelles et accidents

Suite aux explosions à Beyrouth (04/08), le 116 006 a été diffusé, un contact proactif a été effectué vers les victimes franco-libanaises, pour les mettre en lien avec le Réseau France Victimes. En octobre, la tempête Alex a entraîné l'intervention rapide des 2 associations FV des Alpes-Maritimes ; elles ont ensuite été intégrées (avec d'autres associations en renfort) aux dispositifs déployés pour venir en aide aux sinistrés (permanences organisées dans les zones touchées).

Formation à la Justice Restaurative

France Victimes promeut la justice restaurative avec l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) via 3 parcours de formation pour monter des projets et/ou animer des mesures. Lors de la Semaine internationale en novembre, un webinaire grand public a réuni 160 personnes. En fin d'année, FV et l'IFJR ont également lancé un atelier d'information et d'orientation en distanciel pour former des intervenant.e.s notamment au sein des bureaux d'aide aux victimes. Ces ateliers se poursuivront en 2021.

22 février :

les BAV à l'honneur

Pour la journée européenne des victimes, le ministère de la Justice et France Victimes ont donné de la visibilité au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du tribunal, porte d'entrée vers les associations. BAV éphémère, conférence, exposition, campagne gracieuse 116006 à la télévision et vidéos ont permis de sensibiliser sur l'accès des victimes à un accompagnement professionnel. Des initiatives locales ont informé les victimes de tous les services disponibles.

Journée de regroupement des Administrateurs Ad Hoc (AAH) de France Victimes

Le 27/01, à Paris, près de 50 AAH ont pu échanger sur leurs pratiques à partir d'interventions sur le financement, les évolutions et la reconnaissance de la mission d'AAH, l'orientation pénale du dossier, la parole de l'AAH lors du procès, le placement des fonds, les relations avec les juges des tutelles, l'ouverture et la gestion des comptes et des éléments sur la psychologie de l'enfant.

Mobilisation actes de terrorisme

Le Réseau France Victimes a été mobilisé par les autorités à 7 reprises en 2020 pour la prise en charge de victimes d'attentats : Villejuif (03/01), Romans-sur-Isère (04/04), Colombes (27/04), Niger (09/08), Paris (25/09), Conflans-Sainte-Honorine (16/10) et Nice (29/10). Au total, 13 familles endeuillées, 15 victimes blessées physiques et nombreux autres blessés psychiques bénéficient d'un accompagnement global par 28 associations FV sollicitées. Les dispositifs d'aide ont été adaptés : ouverture d'un Espace d'Information et d'Accompagnement en cas de nombreuses victimes, tenue de quelques Comités Locaux d'Aide aux Victimes dédiés.

L'AIDE AUX VICTIMES PENDANT LE CONFINEMENT

Face à la crise du Covid-19, le Réseau France Victimes a dû moduler ses méthodes d'intervention : télétravail, prise en charge à distance, entretiens en visio-conférences... Après une période d'adaptation pendant les 15 premiers jours de confinement, durant lesquels chaque structure a dû s'organiser et mettre en place un plan de continuité de l'activité, l'aide aux victimes est restée largement présente. Le Réseau a dû communiquer de manière plus importante pour que le public ait connaissance de sa disponibilité.

De nouveaux dispositifs pour permettre la prise en charge des victimes de violences conjugales

Le confinement a rendu difficile la prise en charge en direct des victimes de violences conjugales et augmenté le nombre de révélations. Afin d'assurer leur accompagnement durant cette période, les associations locales ont maintenu un accès par téléphone, visio et/ou mail et se sont adaptées en prenant part à des dispositifs innovants : coordination avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et la Croix Rouge ; déplacements dans les tribunaux judiciaires ou à domicile pour un TGD ; création d'astreintes de nuit ; fourniture d'une aide financière d'urgence, de « bons de taxis » ou de kits de 1^{ère} nécessité ; participation à des permanences éphémères dans des centres commerciaux.

Le Réseau France Victimes mobilisé pendant le confinement

Afin d'assurer la prise en charge des victimes durant les deux mois de confinement, les associations locales ont adapté leurs pratiques pour le public. Dans la majeure partie des situations, les victimes accompagnées ont eu un 1^{er} contact avec une association FV par le biais de nouveaux dispositifs permettant une meilleure orientation des victimes par le parquet, les services enquêteurs ou un renforcement des démarches proactives des associations.

Celles-ci sont restées mobilisées pour les urgences : comparutions immédiates, mesures d'évaluation des besoins de protection (EVVI), et remises de Téléphones Grave Danger (TGD).

L'aide aux victimes est une prise en charge « sur mesure » dans la durée. C'est pourquoi les associations FV ont su s'adapter à la situation imprévue et permettre une continuité de leur action en direction des plus fragiles, mais aussi innover et créer pour ne pas rompre le lien. Les professionnel.le.s ont su faire de l'impensable une possibilité !

– Jérôme Bertin
Directeur Général

L'adaptation de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes

Les écoutant.e.s du 116 006 ont assuré leurs missions en télétravail dès le début du confinement. L'organisation a été repensée et les temps de supervision de l'équipe augmentés, afin d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions possibles pour les victimes et les professionnel.le.s.

Selon une enquête interne menée auprès des psychologues du Réseau France Victimes, 71 % des victimes ont décidé de poursuivre la prise en charge pendant le confinement, au téléphone, en visio-consultation et/ou via d'autres outils (courriel, SMS, messageries instantanées...). Les victimes ont été soulagées d'avoir un lien fort et contenant face à l'accentuation de troubles anxieux, des crises de panique, voire la réactivation d'angoisses ou de vécus traumatiques.

Entre le 17/03 et le 07/05 :

27 834

victimes aidées

11 170

victimes de violences
conjugales

2 166

mineur.e.s
accompagné.e.s

1 769

situations traitées
sur le 116 006

EXPERTISE ET AUDITIONS

La voix de France Victimes a été sollicitée par le Parlement et des Inspections générales à plusieurs reprises en 2020, toujours en lien avec l'aide aux victimes : réformes du FGTI, violences sexuelles et sexistes, reconnaissance faciale, obstacles à l'indépendance du pouvoir judiciaire, justice de proximité, cours criminelles, l'aide aux victimes en période de crise sanitaire, procédure pénale numérique... L'expertise de la Fédération a aussi été mise à contribution au sein de plusieurs organismes comme le FGTI, l'ONAC-VG, l'IFJR, l'ANISCG, le Centre National de Ressources et de Résilience, le Haut Conseil à la Famille, à l'Âge et à l'Enfance, la Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées, l'Office National de Délinquance et de la Réponse Pénale, l'Association sur la Gestion et l'Information sur le Risque Automobile, le Conseil National de la Protection civile, le Collectif TeSS ou encore le GIP Cybermalveillance...

ACTUALITÉ PARTENARIATS

CNVIF (Comité National contre les Violences Intra-Familiales)

Créé en avril 2020, le CNVIF est un organe indépendant, interinstitutionnel, pluridisciplinaire qui a pour mission le repérage, le dépistage, la prise en charge et la prévention des violences intrafamiliales. Il est composé de 70 membres. Outre sa participation aux commissions (mineur.e.s, formation, femmes victimes), FV a accepté d'être en charge de la délégation aux relations extérieures qui devra relayer auprès du public et des professionnel.le.s, la réglementation, les mesures de prévention, et les travaux du CNVIF.

Coopérative U Enseigne

La convention U Enseigne, encadrant l'accompagnement par le Réseau FV des salarié.e.s victimes de faits graves a donné lieu à 28 interventions. FV a également formé des responsables des ressources humaines de l'entreprise, engagée dans la lutte contre les violences conjugales et familiales, pour recevoir les victimes et orienter les collaborat.eur.ice.s victimes vers les associations d'aide aux victimes.

Fédération Française de Handball (FFHandball)

Dans le cadre de la lutte contre les violences dans le sport, la FFHandball a signé avec FV une convention, qui propose un service d'écoute et d'accompagnement des victimes, une participation à la formation des acteurs clés et à la campagne de communication, une remontée des informations préoccupantes, l'information, l'orientation, la prévention et la protection des victimes potentielles.

FFCRIAVS (Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)

Soucieuse de favoriser l'accompagnement des auteur.e.s et la prévention des actes, FV s'est engagée auprès de la Fédération des CRIAVS pour soutenir la création d'un numéro de prévention des violences sexuelles sur mineur, lancé officiellement le 29 janvier 2021 à Toulouse.

Fonds de Garantie des Victimes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée en février 2019, FGVI et FV ont engagé plusieurs chantiers pour améliorer l'information pédagogique des victimes sur l'indemnisation et leur accompagnement par les professionnel.le.s de l'aide aux victimes (site internet, kit CIVI, travail sur le sens de l'indemnisation, partenariat SARVI...).

AIDE AUX VICTIMES : LES AVANCÉES EN 2020

En matière d'aide aux victimes, divers chantiers ont été engagés en 2020 : nouvelles lois, développement d'une prise en charge pluri-professionnelle à FV...

L'agrément

Désormais, l'agrément issu de l'article 41 in fine du CPP, qui légitime les interventions des AAV, parle d'associations « agréées par le ministère de la Justice » et non plus « conventionnées ». Cet agrément clarifie le rôle et la place des associations en charge du déploiement de la politique publique d'aide aux victimes sur l'ensemble du territoire, et singularise leurs missions auprès des victimes et des partenaires. Il garantit aussi la qualité et le professionnalisme des intervenant.e.s, ainsi que la transparence de l'organisation. Fin 2020, 73 associations FV étaient agréées et 21 avaient un dossier en cours.

De nouvelles lois en faveur des victimes

Les avancées ont beaucoup concerné les victimes de violences conjugales : les lois du 28 décembre 2019 et 30 juillet 2020 ont facilité le recours à certaines mesures (TGD, ordonnances de protection), créé de nouveaux dispositifs (bracelets anti-rapprochement) et adapté la réponse judiciaire sur plusieurs volets (autorité parentale, nouvelles infractions ...). Fin 2020, un décret a présenté des dispositions nouvelles renforçant l'efficacité des droits des victimes ; la réforme de l'aide juridictionnelle pour 2021 a par ailleurs été votée.

Rapport Homicides Conjugaux 2019

France Victimes a étudié les homicides conjugaux survenus en 2019 et la mobilisation du Réseau sur ces situations. Ce rapport met en évidence de larges marges d'action pour optimiser la prise en charge de ces victimes et de leurs proches. Des préconisations sont également formulées afin d'améliorer l'effectivité de l'aide aux victimes, en lien avec tous les partenaires œuvrant dans ce domaine.

L'accompagnement des victimes

L'accompagnement social

La Fédération a souhaité renforcer le volet accompagnement social au sein des associations du Réseau. Pour cela, une référente accompagnement social a été recrutée et une grande enquête a été lancée afin d'identifier les ressources et de définir les projets fédéraux à venir. Cette dernière a permis de référencer **150 postes de travailleurs sociaux** (56 postes de travailleurs sociaux en association et 94 postes ISCG) répartis dans 63 associations, soit 47 % du Réseau.

L'accompagnement psychologique

En 2020, plus de **300 psychologues** travaillent au sein d'une association : 68 % d'entre eux sont salariés au sein de l'association (dont 90 % en CDI), 30 % sont prestataires pour l'association et 2 % ont un autre statut (comme bénévoles). La moyenne d'ancienneté des psychologues du Réseau est de 6 ans. 13 % de nouveaux psychologues ont intégré le Réseau au cours de l'année.

DES INNOVATIONS POUR AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES

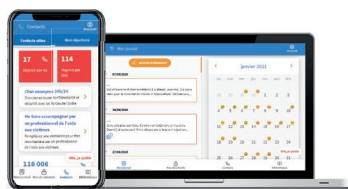
De nouveaux dispositifs d'aide aux victimes ont été déployés, à l'initiative de la Fédération et du Réseau.

Le chien d'assistance judiciaire (CAJ)

Porté par des résultats concluants sur l'accompagnement et le soutien des victimes par le CAJ, proposé dans la juridiction de Cahors depuis mars 2019, un colloque fondateur a réuni des professionnel.le.s de la justice, de la santé et de l'aide aux victimes le 05/10.

En partenariat avec la fondation *A.P. Sommer* et *Handi'chiens*, 2 autres CAJ sont depuis confiés à 2 associations FV. Un guide et des vidéos expliquent leurs missions : accompagner les victimes d'infractions pénales et les apaiser, par leur présence rassurante, durant les auditions, expertises ou confrontations.

Un programme européen « Facility Dogs » avec la France démarre également.



Mémo de Vie, une plateforme pour les victimes de violences

France Victimes a lancé le 23/11, avec *Make.org* et *Share-it* et sous l'égide du ministère de la Justice, la plateforme Mémo de Vie. Outil innovant, sécurisé et personnel pour les personnes victimes de violences, il propose un journal intime, un espace de stockages, des contacts utiles et une bibliothèque, permettant aux personnes victimes de garder une trace des événements vécus et de sécuriser des documents facilitant leurs démarches judiciaires, sociales et administratives.

Mémo de Vie est accessible sur www.memo-de-vie.org

Un Réseau porteur d'initiatives

Les associations France Victimes sont également porteuses d'actions, locales et/ou nationales, visant à faciliter l'accès aux victimes aux services d'aide et améliorer leur prise en charge, par exemple :

- mises à disposition d'outils numériques pour une prise de contact à distance*, pour faciliter une alerte et l'accompagnement des victimes dans leurs démarches,
- développement de partenariats au niveau local,
- permanences "mobiles" permettant aux professionnel.le.s d'aller vers les victimes qui ne peuvent se déplacer notamment en zone rurale,
- distribution de produits de première nécessité pour les victimes les plus précaires,
- groupes de paroles pour des victimes d'attentats...

* Comme les tablettes en Gendarmerie (France Victimes 37 a d'ailleurs présenté cette action lors de la Conférence annuelle de Victim Support Europe 2020)

LES PROJETS EUROPÉENS

Victim Support Europe (VSE), réseau européen dont France Victimes est co-fondatrice, a lancé une plateforme sécurisée d'orientation des victimes en Europe. FV peut désormais rediriger toute victime d'infraction résidant ou partant à l'étranger ayant rencontré une AAV en France, vers une structure dans son pays de destination afin d'assurer une continuité de prise en charge.

La Fédération a participé à la **campagne « One voice one cause »** de VSE, pour encourager les victimes à contacter les services d'aide aux victimes et poursuivre le travail sur la mise en œuvre de la Directive Victimes.

Par ailleurs, France Victimes et Paris Aide aux Victimes ont rejoint le Conseil consultatif d'experts près le Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme. Ce centre, instauré pour une durée de 2 ans, a été créé et financé par la Commission Européenne.

France Victimes a participé à la mise en place et la formation des bénévoles de la **permanence téléphonique « Allo Moscou »**, portée par l'association russe *Français du Monde*. Ce numéro est à destination des Français.e.s expatrié.e.s en Russie victimes de violences conjugales.

L'**association croate Zvonimir** a pris attache avec la Fédération, dans le cadre d'un projet financé par l'Ambassade de France en Croatie, pour comprendre le fonctionnement du système français et s'inspirer des bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales en Croatie et renforcer la coopération franco-croate.

FRANCE VICTIMES, C'EST :



130
ASSOCIATIONS
D'AIDE AUX
VICTIMES

850
LIEUX D'ACCUEIL
PARTOUT
EN FRANCE

1 500
PROFESSIONNEL.L.E.S
DE L'AIDE
AUX VICTIMES

300 000
PERSONNES AIDÉES
EN MOYENNE PAR AN

LES RENDEZ-VOUS EN 2021

Protection de l'Enfance

Mise en œuvre projets dédiés à la prise en charge des mineur.e.s (cahier technique, outils de communication, formation, refonte du groupe de travail AAH).

Lancement du site www.parcours-victimes.fr avec le FGV

Information des victimes de violences (adultes et mineures) dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits jusqu'à la reconstruction de la personne, en passant par l'indemnisation.

Des partenariats à venir

Discussions engagées avec de potentiels partenaires pour prendre en charge leurs agent.e.s ou salarié.e.s victimes dans le cadre du travail.

Mémo de Vie pour les victimes de harcèlements et discriminations

De nouvelles fonctionnalités adaptées aux personnes victimes de harcèlements et discriminations en concertation avec des acteurs spécialisés.

Certification QUALIOPi

Mise en conformité avec la certification Qualiopi habilitant FV à poursuivre son activité formation et permettant aux stagiaires de continuer à être financés par les OPCO.

Développement du e-learning

Programmes de formations à distance et parcours en e-learning.

WithYou

Participation à un projet de sensibilisation à l'accompagnement des victimes et témoins mené par l'association portugaise APAV.

INFOVICTIMS III

Intégration d'un volet français sur les droits des victimes au site international infovictims.com.

Expérimentation "Contribution victimes" - la sur-amende

Participation aux travaux lancés par les juridictions de Paris et Créteil pour inciter au prononcé de la sur-amende.

Assises nationales France Victimes, les 4 et 5 novembre à Nancy, sur le thème « De l'aide à la protection des victimes ».

france-victimes.fr

France Victimes - 27 avenue Parmentier 75011 Paris - 01 41 83 42 00